

Décision DS n° 2024-01
portant délégation de signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2024 portant nomination de monsieur Romuald BONÉ en qualité de Directeur de l'INSA Strasbourg à compter du 1er mars 2024,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Délégation est accordée à **madame Caroline BAUMERT**, Assistante ingénieure, Directrice des Affaires Financières, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'INSA, sans limitation de montant :

- les actes relatifs aux opérations budgétaires (engagement juridique et certification du service fait, validation de liquidation des frais de déplacement, ordre de payer, ordre de recouvrer, ordre de reversement, ordre de réduction ou d'annulation de recettes, ordre de correction, ordre de comptabilisation, ordre de versement)
- les ordres de mission ponctuels avec ou sans remboursement pour toute personne amenée à se déplacer pour la Direction des affaires financières sur le territoire français métropolitain, à l'exception de ses propres déplacements
- décisions afférentes à l'emploi du temps et aux congés des personnels placés sous son autorité hiérarchique ou fonctionnelle

Article 2 : Publicité

La présente décision est soumise à publicité. Elle est affichée de manière permanente dans les locaux de l'INSA Strasbourg et sur le site internet de l'établissement.

Article 3 : Durée

La présente décision prend effet à compter de sa publication après transmission au Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités.

Elle prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

Elle abroge la précédente délégation n° 20201/2022-15 consentie à madame BAUMERT.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2024

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

25 MARS 2024

Décision transmise au Recteur de région académique le :

Décision affichée et mise en ligne sur le site internet de l'INSA Strasbourg le :

25 MARS 2024